



juillet  
2025

# Rénovation de l'habitat

## Conseils aux particuliers

La rénovation énergétique du bâti, et en particulier ancien, est un défi majeur. À Vincennes, plus de 45% du parc de logements à Vincennes a été construit avant 1949. D'après le diagnostic « carbone et résilience » de la Ville réalisé en 2021, 63 % des émissions de gaz à effet de serre sont liées au bâti. À Vincennes, le parc est constitué de 87% de copropriétés, 71 % ont été construites avant la première réglementation thermique (1974).

Vincennes bénéficie de la présence de plusieurs acteurs et partenaires sur son territoire : Au titre du Territoire Paris Est Marne&Bois (PEMB), les Vincennois peuvent ainsi solliciter les services et conseils de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Est parisien – Maîtrisez Votre Énergie (ALEC-MVE).

La Ville propose également des permanences spécifiquement dédiées aux questions d'habitat. Elles sont assurées par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Val-de-Marne. Ce service public répond aux questions sur les projets de construction, extension, rénovation ou adoption d'un système d'énergies renouvelables.

L'association SOLIHA est quant à elle habilitée à instruire les demandes des Vincennois pour l'obtention de subventions pour des travaux d'amélioration de l'habitat.

Les habitants peuvent également se référer à l'Agence Départementale d'informations sur le Logement du Val-de-Marne (ADIL 94) pour se renseigner sur les aspects juridiques et financiers liés au logement, notamment au cours de permanences.



### Les principales missions sont :

#### ■ Partenariat avec l'ALEC-MVE :

Cette agence est l'Espace Conseil France Rénov' de proximité pour l'Est parisien. Elle agit localement pour mettre en œuvre les missions du service public France Rénov', en accompagnant les habitants dans leurs projets de rénovation énergétique.

#### Ses principales missions sont :

- un conseil neutre, gratuit et indépendant sur la maîtrise de l'énergie, la rénovation des logements, les énergies renouvelables ainsi que sur les dispositifs d'aides financières existants.
- un appui technique et stratégique auprès du Territoire PEMB sur la transition écologique et la lutte contre la précarité énergétique.

Dans le cadre du dispositif « Club Copro » instauré par la Ville de Vincennes en 2024, la Ville sollicite l'animation d'un atelier par un conseiller France Rénov' soit sur la thématique de la rénovation de l'habitat collectif soit sur celle de l'habitat individuel dans un maximum de deux fois par an.

#### ■ Partenariat avec SOLIHA Vincennes

Soliha Vincennes accompagne les projets de travaux (copropriété ou individuels), et propose aux propriétaires occupants, aux bailleurs ou aux locataires sous certaines conditions (ressources, profil, loyers pratiqués...) et selon le type de travaux, des financements sous forme de subventions pour les aider à faire face au montant de leur quote-part travaux.





### ■ Le CAUE du Val-de-Marne

Le CAUE du Val-de-Marne est une association à but non lucratif, créée par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 et mis en œuvre par le Conseil départemental et l'Etat à partir de 1979. Elle a pour vocation de participer, d'organiser, d'animer ou d'initier toutes démarches ou manifestations destinées à promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

### ■ Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) du Val de Marne

L'ADIL du Val-de-Marne est une association créée en juin 1998, à l'initiative de plusieurs partenaires du département : Préfecture, Conseil Départemental, Action logement, Caisse d'Allocations Familiales... Elle délivre des conseils neutres et gratuits d'ordre juridique, financier, fiscal ou administratif à tous les habitants du Val-de-Marne, qu'ils soient locataires, propriétaires ou professionnels du logement, pour toutes questions relatives au logement et à l'habitat.

## VILLE DE VINCENNES – SERVICE URBANISME /ALEC-MVE/ SOLIHA/ADIL

### RESSOURCES

#### ALEC-MVE – Conseil France Rénov'

Accueil téléphonique : 01 42 87 99 44 du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30

Participez à une réunion France Rénov' dans les locaux de l'agence à Montreuil :

35-37 avenue de la Résistance 93100 Montreuil ou en visioconférence.

Sur inscription – voir sur le site de l'ALEC MVE.

#### SOLIHA Vincennes

Accueil téléphonique : 01 43 98 67 31 du lundi au vendredi le matin

Permanences sans rendez-vous au 70, rue de Fontenay à Vincennes (Espace Souweine) les lundis et vendredis de 14h à 17h

[contact.vincennes@solihha.fr](mailto:contact.vincennes@solihha.fr)

#### CAUE 94

Permanence à Vincennes sur rendez-vous au 01 43 98 66 69, Mairie de Vincennes – Service urbanisme (3<sup>e</sup> étage), 3-5 rue Eugène Renaud Vincennes : le jeudi après-midi, une semaine sur deux (calendrier disponible sur [vincennes.fr](http://vincennes.fr))

Possibilité de remplir un formulaire en ligne pour obtenir des conseils en architecture ou pour des conseil en paysage (pour ce dernier, également au 01 48 52 55 20)

<https://www.caue94.fr/besoin-d-un-conseil-pour-votre-habitation/prendre-un-rendez-vous-contact@caue94.fr>

#### ADIL 94

Permanence à Vincennes sur rendez-vous au 01 43 98 66 95, 70 rue de Fontenay 94300 Vincennes : 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois de 9h à 12h

Accueil téléphonique Créteil : 01 48 98 03 48 du lundi au mercredi de 9h à 13h et de 14h à 18h ; jeudi de 9h à 13h et vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h.

[info@adil94.org](mailto:info@adil94.org)



Cette fiche est destinée aux copropriétaires habitant Vincennes. Elle renseigne sur différentes problématiques en lien avec le développement durable identifiées dans le cadre de la gestion de copropriétés (dispositifs existants, services compétents, contacts ...).